

révision d'une note universitaire

Par **seb3**, le **17/02/2010** à **11:01**

bonjour,
j'ai eut les résultats de mon semestre (3^e année de droit),
et là je vois 9.95, pas rattrapé par le jury alors qu'a part 1 matière (4), mes notes des matières de droit sont correcte (entre 9 et 12), et c'est pas les matières "à la con" (anglais, methodo...) qui m'ont fait gagner des points (entre 9 et 11)

et ma question est : est-ce possible de faire une demande de révision d'une note universitaire ?

je suis allé voir le prof de la matière foirée et si c'est possible (il ne sait pas), il accepte de me rajouter le 1/2 point manquant pour avoir mon semestre.

donc avant d'aller voir le président du pôle droit, je préfère vous demander si c'est possible de remplacer officiellement ce 4 par 4.5 dans mon relevé de note (sachant que le prof accepte)

merci de m'avoir lu twink not found or type unknown

Par **Yn**, le **17/02/2010** à **11:14**

Salut,

Je pense que l'absolu il est possible de le faire à l'amiable, par contre note bien qu'un jury est souverain et qu'il décide comme il l'entend de remonter ou pas l'étudiant. Les seules corrections pouvant être réalisées sont généralement une erreur dans le calcul de la moyenne, mauvaise retranscription d'une note, inscription à UE supplémentaire, etc.

Par **doui**, le **17/02/2010** à **12:04**

Je me rappelle d'une prof présidente de jury qui nous avait expliqué qu'ils ne remontaient jamais les moyennes des étudiants qui avait une (ou plusieurs) note extrêmement basse (peut être < 5 je sais plus), même (voire en particulier) quand il s'agit d'une matière "non juridique" parce qu'ils prenaient ça comme de la désinvolture. Je ne sais pas si c'est possible, mais personnellement je trouverais ça complètement abusé qu'on puisse modifier une note "à l'amiable", le jury est justement fait pour ça et il est souverain (contrôle infinitésimal du juge

administratif si l'envie t'en prenais de le saisir). Bref ça me paraît complètement illégal, mais bonne chance quand même, tu n'as pas grand chose à perdre.

Par **seb3**, le **17/02/2010** à **12:35**

ok merci pour les infos,

dans la semaine j'irai voir le président du pôle droit,

je tiendrai au courant de sa décision si ça intéresse certains

Par **mathou**, le **17/02/2010** à **14:23**

Je pense que ça intéressera beaucoup de monde.

(et là je me souviens de mon 5 en éco, premier semestre, première année... ah, que le temps

Image not found or type unknown
passe

Par **Yann**, le **17/02/2010** à **16:08**

Ça doit être plus facile pour toi de t'en souvenir dans la mesure où c'est la seule mauvaise

note de ton cursus Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **17/02/2010** à **17:02**

:lol: :lol:

C'est la plus basse mais certainement pas la seule sous la moyenne, oh non Image not found or type unknown

Je m'en souviens parce que tout l'amphi avait eu une mauvaise note, la prof avait massacré les étudiants et elle n'avait pas accepté les consultations de copies après l'examen. C'était une prof d'éco qui n'aimait pas qu'on enseigne sa matière en droit, elle le disait tout le temps.

Mais bon, si l'enseignant de Seb est ok pour rajouter 0,5 points, il peut essayer de les faire passer par correction d'un oubli matériel dans la notation. Ça ne me paraît pas gagné, mais pour 5 centièmes il aurait pu y avoir un point jury.

Par **Yn**, le **17/02/2010** à **19:03**

Ah, moi aussi eu 5/20 en éco en L1, le prof ne disait pas explicitement qu'il n'aimait pas

enseigner l'éco en droit, mais l'idée était la même ! Image not found or type unknown